L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 4 JUIN 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARBY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 4 JUIN 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible]—Le contenu d'un magasin de gro[illegible].

[illegible]—Par continuation—magnifique [illegible] chapeaux, gants, dentelles [illegible].

[illegible]—Habillemens d'été, etc.

[illegible]—Cigares de la Havane.

[illegible]—Une habitation au-dessous de cette ville, rive droite du fleuve, avec cinq esclaves.

NOTRE FEUILLETON.

Nous publions en ce moment LE BONHOMME NOCK, un des meilleurs romans de l'auteur de [illegible] FILLE. L'intérêt y est saisissant [illegible] et nos abonnés en trouveront la lecture extrêmement attrayante. [illegible] qui ne reçoivent pas l'Abeille [illegible] voudraient lire le BONHOMME NOCK [illegible] s'adresser à nos porteurs qui [illegible] à livrer le journal à la semaine.

COMITÉ DE VIGILANCE.

Nous avons été douloureusement impressionnés ce matin en apprenant qu'un Comité [illegible] pendant la nuit, proclamé [illegible] des autorités municipales [illegible] de l'Arsenal d'Etat. Cette [illegible] un véritable coup d'Etat, [illegible] pays comme le nôtre où la loi, [illegible] et impuissante, doit toujours [illegible] respectée, il y a lieu, ce [illegible] de longtemps hésiter avant de [illegible].

Nous nous rendons parfaitement compte [illegible] croissante des citoyens. Depuis [illegible] années, il nous a été impossible [illegible] une police qui eût le pouvoir [illegible] le courage de nous défendre [illegible] se sont multipliés d'une [illegible] effrayante, et l'on s'adressait en [illegible] autorités pour obtenir cette protection [illegible] constitution et les lois leur [illegible] d'accorder à leurs administrés. [illegible] intentions—car elles en ont eu, [illegible] justice ont été constamment [illegible] par des influences perverses [illegible] par la violence, l'intimidation et le meurtre.

[illegible] sombre, mais était-elle [illegible] des citoyens, se substituer [illegible] aux autorités, écartant [illegible] en main les rênes de [illegible]. Non. Depuis quelques [illegible] assassins qui infestent [illegible] s'étaient remis à l'œuvre [illegible] fureur et commettaient [illegible] les plus atroces attentats. Nous [illegible] on eût du rester calme [illegible] présence d'un état de choses [illegible] mais dans ce moment [illegible] la loi, malgré son [illegible] les citoyens qui forment le [illegible] eussent pu offrir leurs [illegible] qui ne les eût certainement [illegible] en patrouilles, parcourir les quartiers de la ville, découvrir [illegible] des bandits qui régnaient en [illegible] à la justice.

[illegible] se présentent deux objections [illegible] nous répondra-t-on, aurait [illegible] la coopération des citoyens [illegible] pas, car c'est été [illegible] de démence. Mais en admettant [illegible] le secours qu'on [illegible] tout en respectant le [illegible] droit, à cause de la [illegible] de se constituer [illegible] transmis au conseil [illegible] décision.

[illegible] est celle-ci: en admettant [illegible] eussent arrêté les [illegible] haut et qui ont jeté [illegible] est possible que [illegible] parvenus à obtenir [illegible] suffisantes pour assurer [illegible] Les scélérats dont [illegible] déjà fait tant [illegible] le talent [illegible] dans les intimidations [illegible] Mais comme un projet [illegible] immédiatement l'argent [illegible] seraient restés en [illegible] par les soins [illegible] trouvé des [illegible] n'est pas à supposer, [illegible] d'assassins puissent [illegible] la Nouvelle-Orléans. [illegible] déjà échappé à la [illegible] un procès, sont, de [illegible] et inviolables, une [illegible] et la menace d'une [illegible] bien vite.

[illegible] déplorables qui auraient [illegible] à l'Hôtel de Ville. Des citoyens [illegible] se présentant au [illegible] pour se faire inscrire [illegible] armés de couteaux et de pistolets [illegible] auraient parvenus [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] Mais ce fait [illegible] l'insurrection? Les citoyens [illegible] le Comité de [illegible] à se transporter [illegible] à balayer aux quatre [illegible] introduits.

[illegible] Au lieu d'employer des [illegible] sages et fermes, on a récouru [illegible] à la violence. On [illegible] l'Arsenal et d'un [illegible] police. On a braqué dans [illegible] et un cordon d'hommes [illegible] l'issue de toutes [illegible] voisinage de la Place [illegible]. Nous regrettons profondément [illegible] guerre, car elle va détruire [illegible] et compromettre gravement [illegible]. Les autorités municipales [illegible] abdiqué et chercheront [illegible] respecter leur autorité. [illegible] de ce triste conflit?

[illegible] création d'un Comité de Vigilance [illegible] de tous les citoyens, nous [illegible] peuple fait une révolution [illegible] sont divisées; allez dans [illegible] à ceux que vous rencontrerez [illegible] pensent du coup d'Etat. [illegible] les autres s'y montrent [illegible] beaucoup le stigmatisent [illegible] pas une révolution que [illegible] est la guerre civile qui se prépare [illegible] deux camps opposés [illegible] à l'un et à l'autre l'esprit de sagesse et de modération qui éloigne [illegible] et remplace la colère par la fraternité.

[illegible] qui a subitement transformé [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] l'apparence d'une ville de guerre [illegible] d'ailleurs dans un moment malheureux. Une élection doit avoir lieu dans quelques jours, et il sera difficile, [illegible] de faire comprendre à [illegible] les deux partis, que le mouvement n'est pas [illegible] contre lui. Nous savons bien que [illegible] est complètement étranger [illegible] mais elle est trop pro[illegible] pour qu'un grand nombre de personnes ne se méprennent pas sur l'intention des citoyens qui ont organisé le comité de vigilance.

Nous terminerons en exprimant le regret que ces derniers n'aient pas songé à offrir leurs services au gouvernement municipal. Agissant en vertu d'un mandat légal, leur intervention eût été approuvée de tout le monde, et ils auraient eu la satisfaction d'avoir énergiquement concouru à châtier le crime. En se séparant au contraire des autorités légales, ils ont compromis l'œuvre qu'ils avaient en vue et n'ont fait qu'ajouter au désordre.

Le droit de visite au Sénat.

Le comité des affaires étrangères auquel [illegible] au Sénat, l'examen de la [illegible] relative à la nécessité de confier [illegible] pouvoirs au président, a fait [illegible] rapport, le 28 mai, par l'organe de M. Mason. Le comité a déclaré que les agressions [illegible] par les Anglais dans le golfe [illegible] sont devenues si nombreuses que [illegible] en éprouve la plus vive indignation [illegible] navires couverts par le pavillon [illegible] un commerce légal, ont [illegible] et examinés, on leur a même tiré [illegible]. Quinze bâtimens américains [illegible] dans le port de Sagua-la-Grande [illegible] sur la haute mer, ont été [illegible] perquisitions et aux menaces des Anglais, d'après les renseignements officiels [illegible] parvenus au gouvernement.

Chaque arrivage nous apporte les détails [illegible] nouveau méfait. Il n'y avait en jusqu'ici [illegible] que des attentats isolés, et [illegible] se contentaient des explications [illegible] étaient données; mais en ce moment [illegible] nos navires indistinctement [illegible], et il devient nécessaire de mettre [illegible] un terme à cet état de choses. La traite des nègres est l'excuse qu'allèguent les Anglais pour justifier leurs outrages. Mais on sait que les Etats-Unis, souvent sollicités à ce sujet par l'Angleterre, ont toujours refusé de reconnaître à un gouvernement quelconque le droit de faire la police des mers. Ils se sont constamment appuyés sur ce principe qu'un marin protégé par son pavillon ne peut pas être interrogé sans son consentement.

Le comité déclare que l'occasion est favorable pour proclamer officiellement cette doctrine et la défendre à tout prix; il refuse de reconnaître le droit de visite et il dit que ce droit ne saurait être toléré par une puissance souveraine sans abdiquer sa souveraineté. La visite constitue une infraction de la souveraineté: c'est l'opinion des premières autorités anglaises et américaines, et entre autres de Stowell. Le moment est venu de faire cesser un intolérable abus.

Le comité ne recommande pas de nouvelles lois, parce que le président a envoyé tous les bâtimens disponibles de la flotte dans le golfe du Mexique pour protéger notre pavillon. On croit que cette démonstration suffira pour mettre fin aux outrages. Des remontrances ont été adressées au ministre anglais à Washington et des instructions envoyées au ministre américain à Londres. Le comité dit que le Congrès ne peut prendre aucune mesure avant d'avoir reçu une réponse du cabinet anglais, mais qu'il proposera en attendant les résolutions suivantes:

"Résolu que les navires américains naviguant sous pavillon américain, restent sous la juridiction du pays auquel ils appartiennent, et conséquemment que toute visite faite ou toute violence commise à bord de ces navires est une infraction de la souveraineté des Etats-Unis.

"Résolu que les agressions commises récemment nous autorisent à demander à l'Angleterre les explications les plus catégoriques, de manière à ce qu'elles n'aient plus lieu.

"Résolu, que le comité approuve la conduite du président et est prêt à recommander telle autre loi que les circonstances pourront exiger."

Nouvelles Etrangères.

Le steamer *Africa* est arrivé à New-York le 27 mai avec des avis de Liverpool jusqu'au 15 et de Paris jusqu'au 13.

Le *Moniteur* a consacré aux affaires du Montenegro un article dans lequel il n'hésite pas à attribuer à l'indécision des limites entre la Turquie et le Montenegro, les collisions sanglantes qui éclatent sans cesse entre leurs populations respectives. Il pense dès lors que tous les gouvernemens se rallieront à une proposition d'après laquelle des commissaires désignés par les grandes puissances procéderaient, de concert avec un envoyé de la Porte, à un règlement territorial ayant pour base le *statu quo* existant au moment de la réunion du Congrès de Paris.

Le corps législatif a terminé, le 9 mai, sa première session, après avoir voté, du 28 novembre, jour de son ouverture, au 8 mai, 161 projets de loi sur 165 qui lui ont été successivement présentés.

Sir H. Bulwer, qui représentait l'Angleterre dans la Commission européenne de Bucharest, est nommé ambassadeur à Constantinople.

Plusieurs journaux anglais considèrent comme probable le prompt retour de lord Canning, gouverneur général des Indes; le *Morning Star* va même jusqu'à désigner comme son successeur dans ce poste élevé, sir John Lawrence, actuellement gouverneur du Paunjab.

La Chambre des Communes, dans la séance du 10, a adopté, à la majorité de 253 voix contre 150, une motion de lord John Russell, tendant à ce que la Chambre maintienne la clause favorable aux juifs, qui a été rejetée dernièrement par la Chambre des lords.

Lord John Russell a proposé la nomination d'un comité chargé de rédiger l'exposé des motifs qui ont déterminé la Chambre des communes à rejeter les amendemens de leurs seigneuries, et d'entrer à ce sujet en conférence avec les lords. M. le baron de Rothschild, quoiqu'il n'ait pas encore prêté serment, a été élu membre de ce comité.

L'attitude que la Turquie paraît devoir prendre vis-à-vis le Montenegro occupe en ce moment, et avec d'autant plus de raison, l'attention des grandes puissances, que l'Autriche ne se montre pas disposée à exercer sur le gouvernement turc l'action qu'elle pourrait avoir pour l'apaisement de ce conflit.

On a reçu à Madrid d'importantes nouvelles des îles Philippines. Conformément aux ordres du gouvernement espagnol, le capitaine général Norzagaray s'est associé à l'action commune de la France et de l'Angleterre dans la question chinoise. Le navire français la *Durance* a reçu à son bord, dit la *Espagna* du 7, un bataillon espagnol de 500 hommes destinés, sous les ordres de l'amiral de l'escadre française, à renforcer la garnison de Canton.

On pensait généralement à Madrid, suivant une correspondance particulière du 8 mai, que la suspension des Cortès ne s'étendrait pas au delà du temps nécessaire pour résoudre la crise ministérielle. Reste à savoir si cette crise ne prendra pas elle-même de plus grandes proportions. Il ne s'agirait plus, selon les uns, de l'unique retraite du ministre de l'intérieur, M. Isturiz, M. Fernandez de la Hoz, restés seuls au ministère, auraient tous deux à pourvoir aux autres places vacantes dans le cabinet. D'autres affirment, au contraire, que M. Martinez de la Rosa serait appelé à former une administration nouvelle. Cette correspondance ajoute que le nom du général Narvaez est quelque peu mêlé à toutes les combinaisons qui s'agitent, mais qui ne peuvent tarder à recevoir une solution.

LA MALLE DU SUD.—La nouvelle route que doit suivre la malle-poste du sud sera ouverte au courrier le 1er juillet prochain. Le trajet entre New-York et la Nouvelle-Orléans s'accomplira en quatre jours et dix-sept heures.

TAMPICO.—Le brick *Nahum Stetson*, capitaine Travis, parti de Tampico le 22 mai est entré hier dans notre port. La ville est en ce moment au pouvoir des forces du gouvernement, sous les ordres du général Mejia. Celui-ci a adressé à ses soldats un ordre du jour pompeux dans lequel il les félicite de la valeur qu'ils ont déployée et du triomphe qu'ils ont remporté.—La *Union* publie la correspondance interceptée des constitutionnalistes. L'une des lettres est de senor Ramon Lafon; il écrit le 22 avril de Matamoros au général Garza que 4,000 mousquets achetés aux Etats-Unis pour l'armée de Vidaurri ont déjà été expédiés de New-York.

MARYLAND.—Les citoyens du Maryland ont été consultés le 26 mai sur la question de savoir si une convention serait convoquée pour modifier la constitution de l'Etat. Les suffrages se sont ainsi partagés à Baltimore: pour la convention, 5,403, contre la convention, 3,957.

RIZ DE LA CAROLINE.—M. J. G. Legan, 39 rue Poydras, a en magasin, 1,000 boisseaux beau riz de la Caroline connu sous le nom de *Gold Seed*. Il l'offre à $1 50 le boisseau. Voir aux annonces.

HOTEL BAILLE.—Mme BAILLE vient de faire l'ouverture de l'excellent hôtel qu'elle dirige depuis deux ans à la baie St Louis. La maison a été complètement restaurée pendant l'été et réunit tous les agrémens que peuvent désirer les voyageurs. La table de l'établissement, grâce à l'habile coopération d'un cuisinier versé dans les secrets de l'art culinaire, est une des meilleures de la baie St Louis. Nous croyons pouvoir dire que les touristes afflueront chez Mme Baille.

INSTITUT ST-CHARLES.—Les examens de littérature et les exercices annuels de musique auront lieu aujourd'hui, à l'Institut St-Charles, situé à Greenville, près de Carrollton. On commencera à cinq heures et demie de l'après-midi. L'Institut St-Charles, dirigé avec une grande habileté et une scrupuleuse sollicitude par Mme Macé, est une des meilleures maisons d'éducation de la Louisiane. Les jeunes filles qui y sont envoyées reçoivent une instruction à la fois solide et variée.

ALEXANDRE DUMAS.—On écrit de Paris:

Il est fort question en ce moment du grand voyage de M. Alexandre Dumas dans la Méditerranée. Tous les échos de la renommée s'épuisent à répéter que l'auteur d'*Antony* et de *Thérèse* vient de faire avec un ami l'acquisition d'un joli petit navire, à l'aide duquel il doit entrer dans tous les golfes, pénétrer dans toutes les criques de la Grèce et des côtes de l'Asie-Mineure.

Ce projet de voyage n'est pas neuf; il en a été parlé dans le *Monte-Christo*. Il a déjà eu plusieurs actes, et je reçois quelques informations sur l'une des phases antérieures de ce drame maritime.

Dans l'une des fréquentes excursions qu'il faisait à Caen, il y a deux ou trois ans, M. Alexandre Dumas avait déjà trouvé un collaborateur, avec lequel il devait faire une exploration méditerranéenne, ayant pour but final un pèlerinage à Jérusalem. Il ne s'agissait déjà plus que de faire l'achat du navire destiné à cet essai de circumnavigation aussi religieux que littéraire: religieux, parce que, pour l'associé de M. Dumas, le pèlerinage à Jérusalem était le mobile le plus attrayant.

M. Dumas et son compagnon se rendirent à Cherbourg pour y traiter de la construction d'un yacht. Le premier se chargea du plan, et son imagination inventa ce que n'aurait pu, certes, trouver un ingénieur de marine. On demanda 30 mille francs pour l'exécution; le collaborateur recula et c'est ainsi qu'avorta pour cette fois l'œuvre du célèbre romancier.

Dépêches télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

LES MORMONS.

LEAVENWORTH, 1er juin—Par l'arrivée d'un exprès nous avons des nouvelles du camp Scott, du 6 mai.

Les troupes se mettront en mouvement vers la fin de ce mois.

Les officiers commandant au Fort Kearney ont fait savoir au colonel Monroe que le gouverneur Cumming avait été expulsé de la ville de Salt-Lake, et que les Mormons étaient sous les armes et déterminés à opposer de la résistance jusqu'au dernier moment. Le colonel Monroe, a été requis de faire avancer les troupes aussi vite que possible.

La quatrième colonne, sous les ordres du colonel Morrison s'est mise en marche de Leavenworth dans la matinée du 31 avril. La 5ème et la 6ème colonne se mettront en marche immédiatement.

Les hommes sous le commandement du colonel Hoffman ont rencontré en train de soixante-quinze mules en deçà du Fort Laramie; ils disent que la route était couverte de deux à trois pieds de neige, et qu'ils ont perdu nombre de leurs animaux. Tous les cours d'eau étaient très-élevés.

Les commissaires chargés de traiter de la paix ont passé par le Fort Laramée; ils ont été forcés de passer la rivière à la nage.

On assure que les troupes au camp Scott sont forcées de vivre de viande de mulet.

CONGRES.

Washington, 3—Le Sénat a voté en faveur de la prolongation de la session jusqu'au 14.

A la Chambre, M. Darri, du Missipi, a présenté une résolution enjoignant au président de s'emparer, avec l'aide de la marine, de tous les navires anglais qui commettent des outrages, et de les garder jusqu'à ce que des garanties soient données que nos batiments n'auront plus à subir le droit de visite que s'arrogent les Anglais.

Nouvelles des rivières.

Louisville—La rivière baisse, mais il y a beaucoup d'eau aux chûtes pour la navigation des gros bateaux.

MARCHÉS.

New-York, 3—Le marché au coton est irrégulier—Vente de 1300 balles. Les prix sont nominaux. Farine et blé fermes; maïs mélangé 59 à 72; blanc 73 à 75; porc languissant; whisky 21 à 21 1/4; jambons 8 à 8 1/2; sucre muscovado 5 1/2 à 5 3/4.

Cincinnati, 3—Farine $3 74; whisky 18; provisions languissantes et en baisse; jambons plats-côtés 8 1/4; porc mess 16.

STEAMBOATS DESCENDANT.

Vicksburg, 3—Le Pennsylvania est passé ici à 3 heures P. M.

CHRONIQUE LOCALE.

Organisation d'un Comité de Vigilance.—Des centaines de citoyens sous les armes.—Opposition au Comité.

La plus grande effervescence règne en ce moment à la Nouvelle-Orléans. Un comité de Vigilance vient d'être organisé et l'on s'attend à de déplorables collisions.

Hier, entre minuit et 1 heure, une forge armée, sous les ordres du capitaine Duncan, de l'armée des Etats-Unis, s'est emparée de l'Arsenal de l'Etat, du Poste du Deuxième District, puis des canons ont été braqués sur toutes les rues qui aboutissent à l'Arsenal.

Les citoyens que leurs affaires appelaient devant les tribunaux ont du passer parmi les hommes armés qui stationnaient près de la Place Jackson.

Le juge Hunt a ajourné la cour après s'être occupé de quelques causes peu importantes dont on trouvera les détails dans une autre partie du journal.

Le juge Howell et le recorder Fabre n'ont pas siégé, les salles qu'ils occupent devant, dit-on, servir de salles de délibérations au comité de Vigilance, pour juger les personnes qui seraient arrêtées.

Il n'y a pas eu d'interruption, que nous sachions, à la Cour Suprême et aux autres Cours de District.

Un journal a publié, hier matin, une proclamation dans laquelle le Comité de Vigilance annonce aux citoyens de la Nouvelle-Orléans qu'ayant résolu de purger notre ville des assassins qui l'infestent, il se charge de la gouverner momentanément; qu'il n'a pas de but politique; qu'il maintiendra l'ordre et la sécurité; qu'il est prêt à rendre compte de ses actes à Dieu et aux tribunaux; qu'il ne déposera pas les armes avant d'avoir atteint son but.

L'entrée du Poste a été interdite aux rapporteurs, mais nous apprenons que le Comité a fait arrêter un nommé Harvey Brooks, du Troisième District. M. James Beggs, du Premier District a été arrêté et mis en liberté peu après.

Le Maire a convoqué le Conseil à 10 heures du matin. La séance a eu lieu à huis-clos, mais le Président a annoncé que le résultat des délibérations serait publié. Le Conseil s'est ajourné dans l'après midi; on disait qu'il avait autorisé M. Waterman à prendre les mesures qu'il jugerait nécessaires.

Le Maire n'a pas voulu lancer de proclamation dans la crainte d'une collision. Le capitaine Duncan auquel il avait demandé de livrer l'Arsenal et les armes ayant répondu, s'il faut en croire les rumeurs, qu'il ne le ferait que si le Maire consentait à mettre les polls sous la garde du Comité à la prochaine élection, M. Waterman s'y était refusé.

Cette nouvelle, communiquée à la foule réunie en face de l'Hôtel de Ville, augmenta l'effervescence et l'on parla d'aller attaquer le comité. Le lieutenant Laggett, accompagné d'une centaine de citoyens armés de mousquets et de carabines, se présenta peu après. Une partie de la compagnie du Washington Artillery et des Continentals étaient déjà sous les armes. Cet état de choses a duré jusqu'au soir.

A 9 heures, hier soir, il paraissait convenu qu'aucune autre action n'aurait lieu contre le Comité de Vigilance avant la matinée. A minuit, nous avons été aux quartiers-généraux du Comité sur la Place Jackson et avons vu les sentinelles à leurs postes, et tout paraissait dénoter une disposition à la résistance. Quels seront les événements du jour, c'est ce qu'on ne saurait prévoir.

A l'heure où nous écrivons ces lignes (3 heures) tout est calme en ville.

COURS DE DISTRICT.—A la Première Cour de District l'avocat de district n'a pas trouvé lieu à poursuivre Belle Thompson, Kate Bruest et Mary Deane accusées d'assaut et batterie.

Le juri a prononcé l'acquittement de Mme Lagouri accusée d'assaut et batterie; de Jacob Kegler, accusé de larcin.

John Marshall a été conduit devant la Cour pour meurtre. Les témoins de la poursuite ne s'étant pas présentés en cour (c'est la troisième fois que l'affaire est appelée) le ministère public a demandé que le cautionnement du prévenu fût accepté. Le juge a fixé la somme à trois mille piastres.

—A la Sixième Cour, sur la proposition de M. J. Livingston, le juge a décidé qu'il ne siégera pas tant qu'une force armée stationnera dans le voisinage de l'édifice et empêchera les citoyens d'en approcher.

COUR DE CIRCUIT DES E. U.—*Mise en liberté du Génl. Walker et du Col. Anderson.*—Le juri auquel avait été soumise l'accusation portée contre le Génl. Walker et le Col. Anderson n'ayant pas pu s'accorder, la défense a demandé, hier matin, à l'ouverture de la Cour, quelles étaient les intentions de la poursuite relativement aux prévenus.

M. Semmes a répondu que la cause ayant été plaidée devant un juri intelligent et honorable qui n'a pas pu s'accorder, il ne croyait pas que les intérêts du gouvernement exigeassent de nouvelles procédures. Il a proposé un *nolle prosequi* général.

Le juge Campbell a fait observer qu'il ne voulait gêner en rien la ligne de conduite que l'Avocat de District croirait devoir suivre, mais qu'il ne donnerait pas son opinion avant de s'assurer s'il ne conviendrait pas d'exiger un cautionnement pour répondre de la bonne conduite des accusés pendant un an. Le tribunal a ajouté qu'il était porté à croire que l'entreprise n'était pas abandonnée.

M. Soulé a dit qu'il demanderait une nouvelle audition de cause, sans délai, si le juge s'opposait au *nolle prosequi*.

M. Semmes a renouvelé sa demande et a annoncé que son opinion était arrêtée.

Le juge a consenti au *nol'e prosequi*.

La question de savoir si les accusés devront fournir un cautionnement se plaidera vendredi prochain.

La science médicale.

☞ L'histoire des "AMERS ALLEMANDS DE HOOFLAND," le remède le plus remarquable du jour, le grand nombre de personnes qui, atteintes de la MALADIE DE FOIE, de la DYSPEPSIE et de la FAIBLESSE DES NERFS, leur ont dû leur guérison [illegible]. Les malades dans ces Amers [illegible] triompher sont si nombreux que presque [illegible] à même de juger de l'efficacité de la préparation [illegible]

Ces Amers sont préparés et vendus par le Dr C. M. Jackson, No 418, Arch Street, Philadelphie, Pa.

A vendre à 75 cents la bouteille, par les marchands et pharmaciens de toutes les villes et villages des Etats-Unis, des Canadas, des Indes Occidentales et de l'Amérique du Sud.

A vendre, à la Nouvelle Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres, N. O.

1juin—1mo 3 f p e v d m

P[illegible]—50 barils et 50 quarts, à vendre par GALLAND & PASCAL, 57 et 59 Vieille Levée.

B[illegible]—à vendre par GALLAND & PASCAL, 57 et 59 Vieille Levée.

C[illegible]—à vendre par GALLAND & PASCAL, 57 et 59 Vieille Levée.

C[illegible]—à vendre par BERNARD [illegible].

FEUILLETON.

LE BONHOMME NOCK.

Troisième volume.

IV.—Suite.

La soirée du 20 juin était triste; les dernières allées arrivées avaient été vivement interrogées sur les bruits de la ville, et tous avaient rapporté la nouvelle du gain de la bataille de Ligny. Les mieux renseignés avaient pris la langue dans les ministères, et s'étaient glissés jusques dans les ateliers du *Moniteur*. On avait trouvé le monde ministériel dans la joie de notre victoire, et les imprimeurs sans pâture pour le journal officiel. Les bruits du boulevard, des théâtres des estaminets se renvoyaient d'écho en écho le cri de *Vive l'Empereur!*...... On faisait circuler des fragmens de lettres datées de Ligny et de Mont-Saint-Jean, annonçant la déroute de Blücher, suivie de la retraite de Wellington. L'enthousiasme courait les rues,—l'hôtel de Sainte-Adresse était dans une consternation profonde. On y avait joué d'abord avec mollesse; puis, comme saisi de vertige, on avait fini par se venger sur les cartes des rigueurs de la fortune, et lorsque la baronne d'approcha du Macao, elle sourit aux plis d'or que se disputaient des champions animés par le désespoir.

—J'arrête le coup, dit la mère Joffret, en posant sa main de spectre sur le bras du banquier qui allait tourner ses cartes.

Tous les joueurs levèrent la tête.

—Rien ne va plus, baronne, dit l'un d'eux, le jeu est fait.

—Je parie mille louis, je parie dix mille, reprit la baronne.... Allons vicomte, vous qui avez tant gagné ce soir, tenez-vous le pari?

—Pari sur quoi? pour qui? demanda le vicomte interpellé.

—Pour le roi de cœur, pour Sa Majesté Louis XVIII, parbleu!

Les joueurs se regardèrent; le banquier déposa ses cartes.

—Eh bien! Messieurs, continua la baronne, vous n'êtes pas plus enthousiastes que cela?

Je vais m'expliquer plus clairement. Combien y a-t-il sur le tapis?

—Mille à douze cents louis, répondit le banquier.

—Reprenez donc vos enjeux, et passez-moi les cartes; je vais tailler.

On crut que la baronne avait perdu la tête; mais, comme elle parlait avec une certaine autorité, on lui obéit. Les clients qui ne jouaient pas, s'approchèrent de la table, le cercle fut compacte.

—Combien donneriez-vous, tous tant que vous êtes, pour que Bonaparte eût été vaincu, son armée détruite, et le roi à Paris? demanda la mère Joffret.

—La moitié de ma fortune, dit un joueur.

—Ma fortune entière, dit un autre.

—Ma vie....

—Mes deux bras....

—Mon château.....

—Allons! vous êtes de braves gens, interrompit la baronne. Eh bien! pariez tous contre moi que Bonaparte n'a pas été vaincu à Waterloo, que son armée n'est pas dans une horrible déroute.... Allons, courage.... que pariez-vous, vicomte? Macao, en poste; jouez, cher.

—Deux cents louis?

—Au jeu.... Et vous, chevalier?

—Tout ce qui me reste, cinquante louis.

—Et vous, général?

—Cent louis.

La mère Joffret fit le tour de la table, et embrassa d'un regard plein de fièvre les monceaux d'or que chaque joueur poussait devant lui.

—Ecrivez les enjeux, vicomte, dit-elle, et donnez-m'en le double. Messieurs, reprenez vos mises, et soyez exacts au racet, demain soir à neuf heures. Si la nouvelle que je vous ai donnée est fausse, si l'usurpateur n'a pas subi à Waterloo un désastre dont il est impossible qu'il se relève, si nos chers Anglais, si nos braves Prussiens n'ont pas relevé le drapeau blanc, je doublerai vos enjeux; mais si ma nouvelle est vraie, vous serez mes payeurs.... Ce serait que m'indemniser, car j'aurai risqué ma fortune et ma tête, pour être la première à pousser, ici, ce cri de victoire: Vive le roi!

—Mais, baronne, demanda un vieux diplomate, cette estafette.....

—Vous avez parié vingt louis, commandeur, ne soyez pas plus exigeant que ceux qui ont parié deux cents.... mon courrier est en ville, on vient de le saigner à blanc.......le pauvre homme se meurt, je le crains..... Messieurs, à demain....permettez que je prenne un peu de repos, l'émotion m'accable!

Les clients de la maison Joffret et compagnie se retirèrent un à un, deux à deux, selon leur habitude, et se livrant à de douloureuses conjectures, tant la vérité que venait de leur jeter la baronne leur semblait invraisemblable.

Quand le dernier des familiers eut disparu, la mère Joffret additionna rapidement les enjeux. Puis elle courut chez Adeline qui, couchée sur un sopha, sommeillait et rêvait à son cher Maurice.

—Tiens, petite, lui cria l'affreuse duègne, regarde cette liste...... On nous doit cent deux mille livres......argent sûr, ma biche, argent mignon.....Ah! ton souvenir de chevalier est un grand homme, il y voit de loin.—C'est lui qui est une vipère à lunettes et son pas moi...... cent deux mille livres en un tour de main! Vive l'empereur! ma fille, vive l'Empereur et Wellington, et Blücher et Louis-le-Désiré! la France est à nous!

V.

ENTENTE CORDIALE.

Le lendemain, de très bonne heure, le chevalier Maurice de Cordouan entrait à l'hôtel de Mont Ville.

—Mme est couchée, elle dort, lui dit une femme de chambre à laquelle il s'adressa.

—Madame qui? demanda-t-il cavalièrement.

—Mme de Mont-Ville.

—Je le sais pardieu bien qu'elle dort; elle fait son métier de jolie femme à l'heure qu'il est; aussi n'est-ce pas elle que je désire voir. Annoncez ma visite à la baronne de Sainte-Adresse.

—Mais elle est couchée, elle aussi!.... Il ne fait jour qu'à midi chez ces dames.

—Annoncez-lui le brigadier Blandin. Faites vite.

—Monsieur me fera gronder....

—Monsieur te fera chasser si tu lambines avec ces façons.... Dépêche-toi.

Intimidée par ce ton d'autorité, la femme de chambre courut éveiller la baronne.

—Le brigadier Blandin, dit la mère Joffret.... Est-ce que je connais ça! Vous êtes une sotte.... Ah! un moment. Comment est-il bâti, ce Blandin?

—Un petit homme à gros favoris noirs, l'air assez jeune et les yeux louches.... Dam! il n'est pas beau, mais il ne manque pas de compliments... il vous a un ton....

—Qu'on le jette à la porte, et si je vous rattrape à m'annoncer des mendians....

—Patientez! baronne, s'écria le chevalier en poussant la porte entr'ouverte, vous voilà terriblement grimpée, ce matin, contre les mendians! ... Je ne suis cependant pas sur le Petit-Neuf, belle dame.

Disant cela, le chevalier poussa la femme de chambre par les épaules, la fit sortir, ferma la porte et alla se camper dans un fauteuil, puis il reprit:

—J'ai fort heureusement suivi votre Lisette; sans cette indiscrétion, il m'eût fallu livrer bataille à vos gens pour arriver jusqu'à vous....

—Mais enfin, vous êtes? demanda la baronne, qui s'écarquillait les yeux, dans le demi-jour de son appartement, et ne reconnaissait pas le chevalier.

—Le brigadier Blandin, répondit Maurice; allons, je vois que je porte assez bien le déguisement, et cela me fait plaisir......
Ouf! ces favoris m'échauffent, et cette brosse m'abrutit...... Permettez que je me délivre.

Le chevalier se débarrassa de ses favoris postiches, ôta sa lévite et apparut sous sa forme naturelle, forme charmante à tous égards.

—Eh! miséricorde! c'est vous, chevalier! s'écria la duègne...... Couvrez-vous donc, Monsieur, il n'est pas décent de rester ainsi en bras de chemise, devant une femme.

—Vous n'êtes pas une femme, mère Joffret, vous êtes une vipère. N'ayez donc pas la mémoire si courte.

—Farceur! enfin qu'est-ce qui vous amène de si grand matin?

—Le désir de voir lever l'aurore, baronne, riposta Maurice en ouvrant une fenêtre pour donner plus de jour à l'appartement. Par la poste! mère Joffret, continua-t-il en se retournant vers la vieille qui se défendait, par une horrible grimace, contre la traînée lumineuse d'un rayon de soleil, les années, le travail, le malheur et le diable vous ont cruellement ravagée! Vous êtes devenue laide à faire pitié, ma chère Virginie.

—Je ne sais pas ce que vous avez pu être, vous, répondit la Joffret en s'efforçant de rajuster sur son front, arbité de rides, les rubans rebelles d'un odieux bonnet armé de dentelles fausses; mais vous êtes devenu, en tout cas, le plus grand faquin de la terre.

—Nos vérités dites, reprit le chevalier, en riant, causons de nos affaires: que vous soyez l'image des sept péchés capitaux, que je sois impertinent comme un valet de bureau, ceci ne nous empêchera pas de nous entendre, au contraire.... hein?

—Sans doute, mais un peu de politesse ne gâterait rien.

—Je vous prends telle que vous êtes, prenez-moi pour ce que je suis. Eh bien? avez-vous plumé vos pigeons hier au soir?

La Joffret vacilla son coup de macao; petit pas ajouta-t-elle.

—Maintenant, si vous m'avez trompée, si la fameuse nouvelle ne se confirme pas, nous n'aurons plus, ma nièce et moi, qu'à mettre la clé sous la porte.... Notre crédit sera ruiné.

—Il est vrai que le *Moniteur* ne dit rien en [illegible].

—Il ne dit rien! s'écria la baronne...... Quel donc me [illegible] que votre déroute de Waterloo!...... Que voulez-vous que je réponde à mes amis lorsqu'ils viendront, ce soir, me demander le prix des enjeux?

—Vous les prierez d'aller se faire payer à l'Elysée.

—A l'Elysée!

—Où l'Empereur est arrivé pendant la nuit, à onze heures.

—Est-il possible! Et Wellington, et Blücher?

—Ils seront à Paris, dans quinze jours, au plus tard.

—Qui vous a conté cela?

—Un mien ami, l'illustre Fouché.

—Mais alors il n'est que temps de congédier une république......

(*A continuer.*) A. DE GONDRECOURT.

Aux Editeurs de l'Abeille.

Messieurs,

Nous vous transmettons sous ce pli une notice biographique de M. Stith, qui vient de paraître. Veuillez, nous vous en prions, lui donner place dans votre prochain numéro. LES AMIS DE M. STITH.

Nouvelle-Orléans, jeudi, 3 juin 1858.

GERARD STITH,

CANDIDAT AMERICAIN

POUR LA PLACE DE MAIRE.

"Afin que les citoyens de la Nouvelle-Orléans connaissent le caractère et les antécédents de l'homme qui a été choisi à l'unanimité par le parti américain comme candidat pour la place de maire, nous avons préparé l'esquisse suivante de sa vie passée:

"Gérard Stith est né dans l'Etat de la Virginie, en 1821, et est conséquemment à cette heure dans sa 37e année. Il est fils de Griffin Stith et de Mary Dent Alexander. Des deux côtés, il descend des premiers colons virginiens, — des Bolleugs, des Mendes, des Fitzhughs et des Randolphs—noms familiers à tous ceux qui connaissent l'histoire des premières luttes de l'Amérique contre la tyrannie de la métropole—noms qui rappellent de nobles et patriotiques souvenirs — noms de citoyens qui ont toujours été prêts à répondre à l'appel de leur pays et qui se sont distingués surtout où l'on a eu besoin de leurs services.

"La nécrologie suivante du grand-père de M. Stith, un des valeureux soldats de 1776, a paru en 1810 dans un journal de Pétersburg:

"MORT D'UN PATRIOTE ET D'UN VETERAN DE 76.—Mort samedi, le 10 courant, dans le comté de Brunswick, Virginie, le colonel John Stith, après une existence honorablement remplie de cinquante-trois ans, dont il a consacré la plus grande partie à [illegible]. A l'âge de dix-huit ans, il entra dans l'armée comme lieutenant, avec [illegible] de troupes régulières de la Virginie, son Etat natal, et [illegible] la guerre de la révolution. Il [illegible] Brandywine, Germantown [illegible] prisonnier à [illegible] Charleston [illegible] par [illegible] fut échangé [illegible] à la fin de la guerre. Il fut promu au grade de major.

"[illegible] privé fut aussi estimable que sa vie publique avait été utile et honorable. Soldat brave, actif et entreprenant, hors de l'armée il fut plein de mansuétude et exerça toutes les douces et paisibles vertus qui honorent la nature humaine. Son intégrité incorruptible, sa bienfaisance et son inépuisable générosité l'ont rendu cher à tous ceux qui le connaissaient.

"Une femme aimante et de nombreux enfants déploreront la perte, celle-là d'un époux affectueux, ceux-ci d'un père plein de tendresse. Ses connaissances regretteront d'une autre part que l'un de leurs amis les plus honorables leur ait été enlevé. Dans un moment comme celui-ci où la liberté et l'honneur de notre bien-aimé pays sont assaillis par les factions et l'intrigue, où sa prospérité est menacée par les violences et l'injustice d'ennemis étrangers, la mort d'un homme toujours prêt, comme le colonel Stith, à consacrer ses derniers jours à la défense des droits de l'indépendance de la patrie, doit être pour nous une occasion de deuil et doit être considérée comme une calamité nationale."

"A l'âge de douze ans [sa mère venait de mourir], le jeune Stith fut confié aux soins d'un proche parent et envoyé à l'école dans l'Etat de la Louisiane où il séjourna plusieurs années [illegible]

[illegible] le colonel Stith a été jusqu'à présent l'artisan de sa propre fortune. Il n'est fait qu'un ami. Dans ses rapports avec le monde il est extrêmement courtois, et l'on chercherait en vain dans sa vie une faute à lui reprocher. Ouvrier lui-même, ses sympathies le rapprochent de la classe industrieuse et il compte sur l'appui de cette classe dans la lutte qui se prépare." 4juin—1

Théâtre des Variétés.

Directeur.........................J. S. CHARLES.

Le lieu le plus frais de la ville.

Bénéfice d'adieu de Mme A. J. Menken.

VENDREDI SOIR, 4 juin—THE SOLDIERS' DAUGHTER, comédie—[illegible] par les professeurs J. L. et H. P. Jacobs. Le spectacle se terminera par THE HAPPY MAN.

☞ Les portes s'ouvrent à 7 heures. Le rideau se lève à 8 heures moins un quart.

☞ Les prix sont fixés d'après l'état actuel des affaires. Premières et parquet, 50 cts; secondes, 25 cts; troisièmes, 25 cts; galeries, 25 cts; [illegible].

☞ Le contrôle est ouvert tous les jours de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

J. H. WESTON, Trésorier

☞ En vente chez les principaux libraires: L'HOMŒOPATHIE expliquée aux gens du monde d'après ses principes fondamentaux, suivie de quelques conseils sur l'hygiène [illegible] par le docteur JULES CARTIER. 4 juin—6

Compagnie d'Assurance du Sud.

No 22, rue St. Charles.

A une assemblée de la Direction tenue le 2 juin 1858, il a été résolu, avec l'autorisation des actionnaires, qu'à partir du 1er juin suivant les [illegible] dividende de 10 pour cent [illegible] payable [illegible]

E. DE BUYS, Secrétaire.

4 juin—1m

Compagnie d'Assurance du Star.

A une assemblée annuelle tenue le 3 de juin courant la Direction de la Compagnie a déclaré un dividende de 12 50/100 dollars par action, payable sur demande.

Quin—4 au 11 E. DEBUYS, Secrétaire

HOTEL BAILLE,

A LA BAIE SAINT-LOUIS.

Mme BAILLE a l'honneur de prévenir [illegible] de son complètement restauré [illegible] pour y recevoir les voyageurs. [illegible] 4 juin—1m

[illegible] LIGNE DE LA NOUVELLE-ORLEANS [illegible] capitaine James K. Bell, partira les jours désignés:

De la Nouvelle-Orléans, mardi 6 juillet, à 6 heures P M [illegible], jeudi 22 juillet, à 5 heures P M

☞ Les passagers peuvent compter sur la régularité de ce steamer.

Pour fret ou passage, s'adresser à [illegible] BELL, BUCHANAN & Co, 9, rue Poydras.

Riz de la Caroline.

L'soussigné offre à vendre, 1,000 boisseaux beau riz de la Caroline connu sous le nom de *Gold Seed*. Il [illegible]

4 juin—6f J. G. LOGAN, 39, rue Poydras

SAVON de Castille—400 caisses à vendre par E. J. HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas

SAUCE [illegible] à vendre par E. J. HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas

QUININE—[illegible] à vendre par E. J. HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas

B[illegible]

B[illegible]

OFFICIEL.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Hôtel de Ville, 3 juin 1858.

Au Major Général John L. Lewis, commandant la 1re Division des Milices de la Louisiane.

Mon cher Monsieur—Vous êtes par la présente requis d'ordonner aux troupes sous votre commandement de se tenir prêtes, immédiatement, pour maintenir la paix de la ville.

Le général Palfrey prendra possession des armes à l'Arsenal de l'Etat.

Le général Tracy assumera le commandement de sa brigade.

Votre obéissant serviteur,

CHAS. M. WATERMAN, Maire.

Quartiers Généraux, 1ère Division, M. L. Nlle-Orléans, 3 juin 1858.

ORDRES GENERAUX No 10.

Sur la réquisition de Chas M. Waterman, maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, et sous les réquisitions de la loi, vous êtes par le présent requis de faire mettre sous les armes les troupes sous votre commandement respectif, pour préserver la paix de la ville.

Le brigadier-général Tracy, commandant de la 1ère brigade, et le brigadier-général Palfrey, commandant de la Légion de la Louisiane, sont spécialement chargés de l'exécution de cet ordre dans leur commandement respectif; et ils auront à se présenter aux quartiers-généraux pour recevoir de nouvelles instructions.

Par ordre de JOHN L. LEWIS,
Major-général, commandant la 1ère Division de la milice de la Louisiane.
E. F. LAVILLEBEUVRE, Aide-de-camp.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Hôtel de Ville, 3 juin 1858.

Au major-général John L. Lewis, commandant la 1ère Division des Milices de la Louisiane.

Attendu que des émeutiers hors la loi ont envahi les propriétés de la ville de la Nouvelle-Orléans, et ont pris possession de l'Arsenal de l'Etat et des armes et des munitions appartenant à ladite ville et à l'Etat de la Louisiane, en votre qualité de commandant de la 1ère Division de la Milice de la Louisiane, vous êtes requis de reprendre avec les autorités civiles pour maintenir les lois et l'ordre en ladite ville, et d'arrêter tous ceux qui violent les lois; et cela vous serez soutenu par les autorités civiles de la Nouvelle-Orléans.

CHAS M. WATERMAN, maire

Quartiers Généraux, 1re Division, M. L. ORDRES GENERAUX—No 10.

D'après la réquisition émanée du bureau du magistrat en chef de la ville de la Nouvelle-Orléans, portant que des émeutiers hors la loi ont envahi les propriétés de la ville de la Nouvelle-Orléans et pris possession des armes et munitions appartenant à la ville et à l'Etat de la Louisiane, les officiers commandant la Légion de la Louisiane et la 1re brigade sont par le présent requis de coopérer avec les autorités civiles pour maintenir les lois et l'ordre en ladite ville, pour aider à arrêter tous ceux qui violent les lois, et reprendre la propriété de la ville et de l'Etat des mains des autorités.

Par ordre de JOHN L. LEWIS
Major-général, commandant la 1re Division de la milice de la Louisiane.
E. F. LAVILLEBEUVRE, Aide-de-camp.

[illegible] trembla et tu [illegible]! Il trembla et te fit [illegible]—C'est l'état de celui qui a la fièvre au frisson. Il erre comme une ombre, ne sait jamais à quelle heure le mal l'étreindra et n'a conséquemment pas la force de vaquer à ses affaires. Il est à charge à ses amis et à lui-même. Voilà où en sont des milliers de personnes, en ville et à la campagne. On peut dire que la fièvre en Louisiane tue plus de personnes, en Amérique, que vingt des autres maladies. A ceux qui cherchent un remède souverain, nous recommandons les AMERS DU DR HOSTETTER dont la réputation est immense et qui fortifient le tempérament épuisé par la maladie.

A vendre par tous les marchands et pharmaciens et par J. WRIGHT & Co, 21 et 151 rue de Chartres

Extrait de l'Evening Mirror.

Faiblesse générale—Cette consolation à toutes les personnes faibles d'avoir recours à la liqueur de Holland. C'est certainement un remède précieux. Beaucoup de nos amis en ont fait l'essai et le recommandent. Le goût en est très agréable.

Chaque marchand de la campagne devrait avoir [illegible]. 31 mai—3e 3m, ed, 2 cm

Grande mortalité parmi les enfans!

Les journaux abondent en commentaires sur l'effrayante mortalité qui règne parmi les enfans [illegible] l'usage d'un remède vermifuge [illegible] Le Vermifuge Canadien de Winer [illegible]

VERMIFUGE CANADIEN DE WINER

C'est le seul article sur lequel on puisse compter avec certitude. Il n'est jamais pas [illegible].

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151 rue de Chartres.

31 mai—31, juin 2 d 4

DALLEY'S MAGICAL PAIN EXTRACTOR.

[illegible] Ce remède est le plus extraordinaire de [illegible] des brûlures, etc.

H Dalley [illegible] sur la boîte.

Ce remède est un grand certain et infaillible pour les douleurs.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

31 mai—31, juin 2 d 4

CHASSE-LES DE LA MAISON.

☞ [illegible] *Destructeur des rats et des souris, de [illegible]*

[illegible]

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

31 mai—31, juin 2 d 4

☞ Les Rougeurs aux mains et sur [illegible]

CLIFFORD G. WHITE.

On ne saurait s'y tromper. Cette huile est efficace et je n'en fais que peu. Méfiez-vous des contrefaçons. A vendre par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

DIRECTION DES ECOLES PUBLIQUES.

Deuxième District.

BUREAU DU SURINTENDANT.

Les examens et le concours annuels des Ecoles Publiques du Deuxième District, auront lieu dans l'ordre suivant, commençant à 9 heures du matin et se terminant à 3 heures de l'après-midi.

EXAMENS:

1o—Ecole du Port du Rayon, mardi 8 juin;

2o—Ecole du Rayon, entre Bienville et Dorbigny, mercredi 9 juin;

3o—Ecole de la rue Claiborne, au coin St Pierre, jeudi 10 juin;

4o—Ecole de la rue Ste Anne, entre Marais et Villeré, vendredi 11 juin;

5o—Ecole de la rue Bienville, au coin Robertson, lundi 14 juin;

6o—Ecole de la rue Robertson, au coin Bienville, mardi 15 juin;

7o—Ecole de la rue de Rampart, entre St Louis et Toulouse, mercredi 16 juin;

8o—Ecole de la rue des Remparts, entre St Louis et Toulouse, jeudi 17 juin;

9o—Ecole de la rue de Conti, entre Royale et Bourbon, vendredi 18 juin;

10o—Ecole de la rue de l'Hôpital, entre Dauphine et Bourgogne, lundi 21 juin;

11o—Ecole de [illegible], au coin Rampart et [illegible], mardi et mercredi 22 et 23 juin;

12o—Ecole supérieure des demoiselles, rue des Remparts, entre Dumaine et St Philippe, jeudi et vendredi 24 et 25 juin.

CONCOURS, lundi 28 juin, au Théâtre d'Orléans. Les exercices commenceront à 10 heures du matin.

AUG. GARNARD, Surintendant.

3 juin—2t 27 juin

La condition extraordinaire des directeurs de différentes Loteries rivales dont le but est de nous nuire parce que notre libéralité et notre promptitude leur font un grand tort [illegible] à appeler l'attention spéciale du public sur ce que nous avons déjà tant [illegible]: ce que sont les Loteries sont légales, que les directeurs sont des hommes honorables, que nous avons vendu, depuis ce an, plus de lots gagnants que toutes les autres Loteries de l'Union; que nos lots ont toujours été payés en argent sur présentation.

Nos rivaux cherchent non-seulement à nous nuire auprès du public [illegible]

SAMUEL SWAN & Co, Directeurs de Loteries, Augusta, Géorgie.

3juin—2f

DEMANDE.

ON demande immédiatement un jeune nègre pour faire le service de la pharmacie. S'adresser à D. FREER, coin Conti et Bourbon.

3 juin

POMMES de terre—150 sacs en débarquement, fraîches et en bon état [illegible]

Beurre—[illegible]

Pommes—[illegible]

Pommes de terre—[illegible]

A vendre par A. CHOPARD & Co, 14, rue Poydras

C[illegible]—Un lot reçu de la Havane, à vendre par CABALLERO & CASTELLANOS

C[illegible] à vendre par CABALLERO & CASTELLANOS

[illegible]

B[illegible] à vendre par GALLAND & PASCAL, 57 et 59 Vieille Levée.

TICKET AMERICAIN.

POUR MAIRE:
GERARD STITH,

POUR COMMISSAIRE DES RUES:
C. O. FLECHIER.

Premier District.

POUR RECORDER:
M. M. SUMMERS.

POUR ALDERMEN:
AMADEO LANDRY.......J. O. NIXON.

POUR ASSISTANTS ALDERMEN:

Premier Ward	JAMES H. HOCKINS.
Second Ward	JOHN T. MONROE.
Troisième Ward	HENRY BEBEE.

Second District.

POUR RECORDER:
J. L. FABRE.

POUR ALDERMAN:
A. DUPRÉ.

POUR ASSISTANTS ALDERMEN:

Quatrième Ward	F. A. LUMSDEN.
Cinquième Ward	JOHN E. HOLLAND.

Troisième District.

POUR RECORDER:
WEBSTER LONG.

POUR ALDERMAN:
P. S. WILTZ.

POUR ASSISTANTS ALDERMEN:

Septième Ward	L. LOMBARD.
Huitième Ward	J. B. LEEFE.

AVIS.

LE Conseil Exécutif du PARTI AMERICAIN se réunira TOUS LES SOIRS de cette semaine, à 8 heures.

3 juin—3t ADAM G FFEN, président.

Asile des Orphelins de Ste-Marie

Troisième District.

26 mai 1858.

"*En vérité, je vous le dis, ce qui sera fait au dernier d'entre eux, me sera fait à moi-même.*"

La Supérieure de cet Asile prend la liberté d'appeler l'attention des personnes charitables sur les faits suivants:

1o—Il y a environ 180 orphelins dans cette Institution, qui, plus ou moins, manquent de vêtements.

2o—Il est certain qu'un grand nombre de personnes, à cette saison de l'année, ne manquent de faire de leurs habillements d'hiver, les jetant au rebut.

3o—Ces vêtements seraient d'un grand avantage aux pauvres orphelins.

En conséquence, les personnes qui désireraient aider cet œuvre [illegible] pour elles, ne voudraient [illegible] s'adresser au Supérieur de l'Asile [illegible] boîte C 71 [illegible]

Les deux seront reçus aux endroits suivants:

Chez M. T. Layton, No 75, rue de Chartres.

Chez M. Ver Baré, rue Dumaine, près Marais.

Chez Mme veuve Bouchet, rue Condé, vis-à-vis l'Archevêché.

Encore une grande réduction de prix.

OUANDIS PETITS DESSINS, A 15 CENTS.

D. P. SCANLAN & Co.,

En liquidation.

FONT savoir respectueusement aux dames que M. D. P. Scanlan se retirant des affaires, il est décidé, afin de liquider le plus tôt possible, d'offrir au prix coûtant et au-dessous leur magnifique assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES DE CHOIX, comprenant:

SOIERIES POUR ROBES,
ORGANDIS, BAREGES,
CRÈPES D'ESPAGNE,
TISSUS DE SOIE et
ETOFFES pour ROBES DE VOYAGE,
BRODERIES,
DENTELLES,
POINTES,
POINTES, CHALES et MANTILLES, en dentelle;
ROBES
RUBANS
FLEURS
D. P. SCANLAN & Co, en liquidation.

3 juin—3f Nos 12 et 14, rue de Chartres

Belle propriété à louer.

UNE belle propriété, enseignure Amour et St-Ferdinand, à deux lieux des omnibus, et sur laquelle se trouvent une jolie maison entourée d'arbres fruitiers, plus de 150 rosiers de première qualité, un grand vivier qui fournit toujours de l'eau; écurie pour deux vaches; poulailler avec fermé [illegible]

S'adresser sur les lieux de 3 à 5 heures de l'après-midi.

LIBRAIRIE FRANÇAISE

Par HEBERT & Co.

140 rue de Chartres.

[illegible]

Lamartine—Ravel, &c. 2 juin

Lion & Pinard,

66 et 68, Rue Royale, encoignure Bienville, Importateurs de Marchandises françaises, anglaises et américaines.

OFFRENT aux amateurs de leur magasin un assortiment de Parfumerie des meilleurs fabricants de Paris, telles que Lubin, Société Hygiénique, Violet, Pinaud, &c. &c.

[illegible]

HOTEL LIGIER,

NEW YORK,

Tenu par AUGUSTE LIGIER.

70, Franklin Street, près de Broadway,

CET ETABLISSEMENT, au centre des affaires, est à proximité des théâtres [illegible]

Encore une Tombola,

Au profit de l'œuvre des orphelins.

LE Dr Bouquerré a organisé une Tombola à trois lots gagnants:

1o—Une magnifique propriété dans le dme district [illegible] 34,000

2o—Une belle pharmacie à l'encoignure des rues Magazine et Foucher [illegible] 3,500

3o—[illegible] 1,600

Prix du billet—$0 50. En vente dans tous les établissements [illegible]

L'es gagnants offerts à l'appui sont telles [illegible]

Dissolution de Société.

LA Société existant jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison JOS. [illegible] & CO est dissoute à partir d'aujourd'hui d'un commun accord.

JOS. H. MARKS,
E. J. HART,
ISAAC H. MARKS.

Nelle-Orléans, 1er juin 1858.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société, sous la raison JOS. H. & I. H. MARKS, pour les affaires de commission [illegible]

JOS. H. MARKS.
ISAAC H. MARKS.

Nelle-Orléans, 1er juin 1858.

Naufragé.

ON a laissé [illegible]

TICKET INDEPENDANT.

POUR MAIRE:
G. T. BEAUREGARD.

POUR COMMISSAIRE DES RUES:
Dr J. BERNARD.

POUR RECORDERS:

Premier District	GEO. Y. BRIGHT.
Second District	EMILE WILTZ.
Troisième District	JOS. SOLOMON.

POUR ALDERMEN:

Premier District	Dr W. H. MERCER. ELIJAH PEALE.
Second District	L. E. FORSTALL.
Troisième District	J. V. GOURDAIN.
Quatrième District	GEO. JONAS.

POUR ASSISTANT ALDERMEN:

Premier District—1er Ward		JAMES A. WHITE
"	2e	SAML. JAMISON
"	3e	JOHN GREGORY Jr
Second District—4e Ward		JULES BRINT
"	5e	F. MORENO Jr
Troisième	1e Ward	J. J. E. MARMOT
"	2e	JOHN NEWMAN
Quatrième	11e Ward	ROBT HUYGHE

RECORDER DU TROISIEME DISTRICT.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer M. JOSEPH SOLOMON comme candidat du PEUPLE pour les fonctions de recorder du Troisième District, à l'élection qui aura lieu le 7 juin.

UN GRAND NOMBRE D'ELECTEURS DU DISTRICT.

26 mai—2m

AVIS AUX VOTANS.

☞ Tous les votans, amis d'une réforme dans le gouvernement de la ville, sont invités à se réunir LE JOUR MEME DE L'ELECTION, à 7 heures et demie du matin, en leur place habituelle de vote, afin de se trouver prêts à voter, et de protéger leurs votes contre ceux qui veulent les en empêcher [illegible]

Les organisateurs des précincts seront en rapport [illegible] SAMEDI PROCHAIN à 8 heures P. M. où ceux jours précédens.

Par ordre du COMITÉ EXECUTIF du Parti Indépendant

2 juin—6

AVIS AUX VOTANTS!

IL est important que tous les votants qui ne se sont pas encore fait enregistrer, saisissent le plus tôt possible, comme aussi, ceux qui ont changé de résidence, d'aller le déclarer, attendu que le Bureau d'Enregistrement sera fermé trois jours avant l'élection.

Tous les citoyens paisibles, de quelque parti politique qu'ils soient, sont également informés qu'ils peuvent aller voter et retourner chez eux avec sécurité, entièrement assurés d'être protégés dans leurs droits [illegible]

Par ordre du COMITÉ EXECUTIF
27mai—au 7 j *Du Parti Indépendant.*

Aux Electeurs de la Paroisse d'Orléans.

DEJA nous avons requis tous les bons citoyens, ayant le droit de voter, de se faire enregistrer, afin qu'un défaut de formalité, ou quelque autre irrégularité ne leur fasse perdre ce droit. [illegible]

Publié par ordre du COMITÉ EXECUTIF
27 mai De Parti Indépendant.

VANILLE—4 caisses vanille reçues par le steamer Tennessee, de Veracruz, à vendre par 31 mai BRUGUIÈRE & Co, 10 rue Bienville

A LOUER—La maison située à l'encoignure des rues Chartres et Bienville [illegible] S'adresser au chantier de bois, à côté, ou à PREAU & COUTURIE, 31 et 33 rue Gravier

Succession du Dr John Rice, décédé.

LES personnes qui doivent à la susdite succession sont priées de venir payer leurs dettes au soussigné, et celles qui auraient des réclamations à faire valoir contre la susdite succession sont priées de les présenter au soussigné.

WILLIAM MURE, Curateur de la succession du Dr John Rice

4 mai—1m

VUES STEREOSCOPIQUES.

DUCAMEL, RUE DE CHARTRES, 56.

OUVRE aujourd'hui une caisse de magnifiques vues stéréoscopiques tout à fait nouvelles: VUES D'EGYPTE—Ces vues n'ont jamais été ici. [illegible]

VUES ANGLAISES — Paysages, monuments et VUES AMERICAINES et VUES D'INTERIEURS.

James H. Suydam & Co,

Marchands de produits de l'Ouest, [illegible]

66 et 64, rue Poydras, Nlle-Orléans.

ON demande un professeur d'allemand et de français. S'adresser à la poste, boîte G. No 113.

Librairie Nouvelle.

LE soussigné a transféré son établissement au No 134 de la rue de Chartres, près de la place Jackson.

Il y continuera le commerce de Librairie et de Papeterie.

[illegible] J. JACOB, Rue de Chartres, No 134, près la place Jackson

Librairie Pays.

REÇU par le Philadelphia:

[illegible]

G. COPPENS & Co.

A. CHOPARD & Co,

Marchands de denrées du Nord et de l'Ouest,

No 14, rue Poydras,

Entre Tchoupitoulas et Nouvelle Levée, en face de la rue du Commerce,

Nlle-Orléans, Lne.

EN débarquement du navire May Flower, venant de Bordeaux:

[illegible]

E. DECHAMPS, 31, rue St-Louis.

EN magasin—300 [illegible] à vendre par A. BERNARD, 31, St-Louis.

HUILE D'olive—150 paniers huile d'olive de Pic [illegible] à vendre par F. JACOB, DOMPUTIER & Co, Nos 45, 47 et 49, Vieille Levée.

EAUX-DE-VIE—30 1/2 pipes eau-de-vie d'Eroud, en magasin et à vendre par F. JACOB, DOMPUTIER & Co, Nos 45, 47 et 49, Vieille Levée.

$25,000 de Récompense.

Madame Virginie

LA GRANDE PROPHETESSE RUSSE,

LE MEDIUM GUERISSEUR.

OFFRE la récompense susdite à toute personne qui pourra, comme elle, prédire véritablement l'avenir, soulager les malades, ceux qui souffrent, rendre aux coeurs aimés ceux qu'ils ont perdus, rendre les mariages heureux, obtenir des numéros gagnants AUX LOTERIES [illegible]

Ses bureaux sont situés RUE BARONNE, 251, entre les rues Girod et Julia. Heures de consultation: TOUS LES JOURS, de 8 A. M. à 9 heures P. M.

Prix de consultation: Dames......$1; Messieurs......2

A VENDRE en débarquement du navire William & Jane, venant de Bordeaux:

[illegible]

E. DECHAMPS, 31 rue St Louis

EN débarquement du navire Orient, venant de Bordeaux, et à vendre par G. Desbanges, rue St-Louis, No 21:

[illegible]

Perdu.

UN beau PERROQUET, parlant très bien le français, appartenant à Mme George. Une récompense honnête sera donnée à quiconque l'aura trouvé [illegible]

DIVERS—Vins rouges en barriques, de diverses qualités [illegible]

D. TALAMON, 151, rue Royal

LIQUEURS—[illegible]

D. TALAMON, 151, rue Royale.

EN débarquement du navire May Flower, venant de Bordeaux:

[illegible]

A. GARNIER & Co, 56, Vieille Levée

DUKE-LEGHORN.

[illegible]

Leçons particulières.

UN AMÉRICAIN, professeur dans une des meilleures institutions de la ville, parlant parfaitement le français, désire donner quelques leçons particulières d'anglais, de Latin et de mathématiques.—S'adresser au bureau de l'ABEILLE, ou par lettre, à X. Y. Z. boîte H 35, Bureau de la Poste.

26 mai—6 m

LAIT ANTEPHELIQUE

Le seul dont les effets soient incontestables. Plus de rides, plus de taches de rousseur, rafraîchissement de la peau et du teint, par le seul et véritable LAIT ANTEPHELIQUE de chez Henriquez.

AVIS.

On a annoncé sur l'Abeille une autre préparation soi-disant comme depuis [illegible] qu'elle contient [illegible] LAIT ANTEPHELIQUE [illegible]

F. P. HENRIQUEZ,
Seuls agents: J. Wright & Co et Ed Gaillet, avec [illegible]

Propriété à vendre.

Pour effectuer un partage.

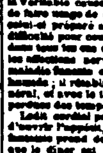

LES soussignés, désirant dissoudre leur société, offrent à vendre leur habitation située dans la paroisse St Jacques, rive gauche du Mississipi, à environ 65 milles de la Nouvelle-Orléans.

Cette propriété est établie en sucrerie avec moulin à vapeur; elle contient environ 2000 arpens de terre, dont 150 arpens environ sont en plant de cannes; 130 arpens environ en souches et de 250 à 300 arpents en maïs.

Il y a de 50 à 60 esclaves, avec mulets, charrues, charrettes et tous les autres outils aratoires indispensables à l'exploitation, ainsi que du maïs pour l'année.

Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux aux soussignés. JOURDAN FRERES.

Société de Musique Classique.

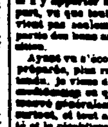

LES personnes qui désirent souscrire pour la seconde saison, voudront bien s'adresser à l'un des soussignés:

WILLIAM QUENTELL, Président
35, rue Carondelet.
HENRY RODEWALD, vice président
104, rue du Camp
JULES BELLY, trésorier
banque des Citoyens.

Et au magasin de musique de M. L. GARICI, 91, rue du Canal

15 mai—1m

Amer toni-aromatique.

Cordial des dames et célibataires.

CE cordial fort agréable se prend seul, et c'est à la requête des familles que je l'ai fait; elles m'ont exposé l'inconvénient de mélange à faire avec les amers qui ne peuvent se prendre purs, la perte de temps quand on n'a pas à la main les accessoires nécessaires, et le manque de soin de s'y conformer dans la plupart.

Ces objections bien fondées, m'ont fait reconnaître la véritable cause qui empêchait beaucoup de monde de faire usage de ce genre de composé si bienfaisant; celui-ci préparé à prendre par prière dans toute difficulté pour ceux qui en ont besoin; il est excellent dans tous les cas de débilité générale et dans toutes les affections nerveuses et fatigues de la journée [illegible]

Les personnes les plus délicates depuis les enfans jusqu'aux vieillards des deux sexes, peuvent en faire usage avec la plus grande confiance.

Une direction sera remise à chaque personne qui en prendra pour la première fois.

A. A. PEYCHAUD, No 1 8, rue Royale

Avis.

PLUSIEURS familles m'ayant fait dire que mon Amer Toni-Aromatique est excellent, que l'amertume en pas trop prononcée, je n'ai point hésité à y apporter la modification désirée sous ce rapport, et puis l'on a vu que l'on ait reçu ma préparation par seulement de l'amertume, mais ce qui est aussi grande partie des bonnes aromes qui entrent dans sa composition.

Avez-vous à écouter la grande quantité que j'avais préparée, plus rapidement que je ne m'y serais attendu, j'ai été de faire le double comptant la quantité [illegible] A. A. PEYCHAUD.

HOTEL DE LA LOUISIANE

A NEW-YORK,

767, Broadway, encoignure de la 9e rue,

TENU PAR

Mme S. RAMSEYER.

LE propriétaire de ce magnifique établissement avait réuni le confort des hôtels de premier ordre de New York à une grande modicité de prix, a l'honneur de solliciter le patronage des voyageurs et des familles du Sud. On y trouvera une excellente table d'hôte à la française et à l'espagnole. On y parle l'anglais, le français, l'allemand et l'espagnol.

LE DOCTEUR BORDE,

Médecin de la Faculté de Paris,

Ancien interne des Hôpitaux,

A établi son domicile

Rue Bienville, 144,

Entre Dauphine et Bourgogne.

NOUVELLE-ORLEANS.

Consultations de midi à trois heures. 29av—3m

$75 de Récompense.

PARTI marron, un jeune mulâtre foncé, nommé JOHN, âgé de 13 ans, taille moyenne pour son âge. Il est créole, parle le français et l'anglais, et s'exprime mal en anglais. On soupçonne qu'il est caché chez une personne qui habite le Troisième District. Il a été vu dans les environs de la rue Bourbon [illegible]

W. J. PIERCE, Rue Baronne No 65.

A VENDRE.

UNE jolie maison cottage, à côté l'une de l'autre, à Greenville, dans Baie St Louis [illegible]

S'adresser à E. J. HART & Co, 77 et 79 rue Tchoupitoulas

Réparation d'orfèvrerie.

LE soussigné prévient le public en général qu'il fait faire dans ses ateliers toute espèce de réparations de dorure, réargenture, bronze, et l'étamage par le galvanisme nouveau procédé découvert et perfectionné par lui. Les réparations de montres, pendules et chronomètres sont faites par un des meilleurs horlogers de la ville. Préparations de bijoux et remise à neuf de la vieille argenterie.

A vendre à bon marché 200 douzaines de couverts en métal blanc garantis pour dix ans.

M. C. BOUYER, rue de Chartres, 153

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU STAR.

Nlle-Orléans, 26 mai 1858.

L'ÉLECTION de neuf Directeurs pour l'année courante aura lieu au bureau de la Compagnie, lundi le 7 juin prochain, de 10 heures A. M. à 2 P. M.

E. DE BUYS, secrétaire.

Avis.

LA société existant jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison DONNALLY, BEZZINA & Co a cessé par limitation le 1er courant.

Les affaires seront continuées par H. Murray, qui est chargé de la liquidation de l'ancienne société.

H. MURRAY.
T. CLANCY.

26 mai

Briques à feu—Briques à feu.

Manufacturées par L. T. Delassize,

Rock Creek, près de la Pointe Claire, Alabama

LE soussigné, constructeurs d'équipage, fondeurs et tous ceux en général qui emploient des briques à feu, sont invités à venir examiner les échantillons au bureau de MM. BRIDGE & BRO. 32 rue Gravier

ou chez L. T. DELASSIZE, au coin des rues Tremé et Vieux Bassin

CERTIFICAT.

Alger, 5 avril 1858.

L. T. Delassize,

A votre requête nous avons placé à la coupole de notre fourneau les trois briques à feu fabriquées à votre briqueterie de Rock Creek, près de la Pointe Claire, Alabama, et que vous nous avez envoyées avec deux briques de fabrique anglaise. [illegible]

[Signé] R. WELLS, Trésorier

19 avril—6m

PLATS-COTES désossés—20 boucauts plats-côtes de choix, marque Sheckly, à vendre par JAS. H. SUYDAM & Co, 62 et 64 rue Poydras

TOILE d'emballage du Kentucky — 1000 pièces et demi pièces de la marque Macklin, à vendre par JAMES H. SUYDAM & Co, 62 et 64 rue Poydras

CORDE d'emballage—1200 rouleaux et demi-rouleaux corde faite à la main et à la machine. A vendre par JAMES H. SUYDAM & Co, 62 et 64 rue Poydras

FARINE—125 barils farine sans marques, à vendre par JAS H SUYDAM & Co, 62 et 64 rue Poydras

SUCRE de la Havane—300 caisses sucre blanc jaune et brun, en magasin et à vendre par [illegible], 34 Vieille Levée

SUCRE—300 barils sucre blanc de Lovering—300 do do en poudre do—300 caisses pains de sucre—300 do do de Stuart, à vendre par JOSEPH H. MARKS & Co, Nos 43, 45 et 47, Nlle Levée

GENIEVRE de Hollande, marque steamboat—16 pipes en débarquement du navire Zenobia, arrivé du Havre, à vendre par PREAU & COUTURIE, 31 et 33 rue Gravier

AVIS. AVIS.

Louisiana Cotton seed Oil Factory.

Huile de graines de coton, clarifiée.

P. MARTIN & Co.,

☞ Les soussignés, agents de la manufacture, vendent leur huile, pendant toute la saison, aux mêmes prix que les huiles de poisson dont se servent les fabriques.

BLANCHIN & GIRAUD, agents, 44, Vieille Levée

LOTERIES DE S. SWAN & Co.

Autorisées par l'Etat de la Géorgie.

Sur le plan des nombres simples

Nouvelle et magnifique Loterie pour le mois de Juin.

☞ GROS LOT. $70,000

Prix du billet $10 seulement.

1,000,000 piastres à distribuer en juin.

Les loteries suivantes seront tirées publiquement par S. SWAN & Co., Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADEMIE DE SPARTA dans le mois de JUIN 1858, à AUGUSTA, (Georgie), comme suit:

CLASSE 18—Pour être tirée SAMEDI, 5 juin 1858.
CLASSE 19—Pour être tirée SAMEDI, 12 juin 1858.
CLASSE 20—Pour être tirée SAMEDI, 19 juin 1858.
CLASSE 21—Pour être tirée SAMEDI, 26 juin 1858.

Sur le plan des nombres simples.

Cinq mille quatre cent quatrevingt-cinq Lots.

☞ Plus d'un lot pour chaque neuf billets.

MAGNIFIQUE PLAN!

POUR ETRE TIRES

Tous les Samedis, dans le mois de Juin

[illegible]

APPROXIMATIONS.

[illegible]

5,485 lots s'élevant à $320,000

Billet entier, $10—Moitié, $5.—Quart, $2 50.

PLAN DE LA LOTERIE.

Les nombres 1 à 50,000, correspondant aux numéros des billets imprimés séparément sur des morceaux de papier, sont enroulés de petits tubes ferblancs et mis dans une roue.

Les premiers 457 lots, imprimés et sur une même manière, sont mis dans une autre roue.

Les roues sont tournées, on tire un numéro des deux roues, et, au même temps, un de l'autre roue. Le numéro et le lot sont ouverts avec un public et enregistré par les commissaires [illegible]

Exemple—Si le billet No 11,250 gagne le lot de $70,000, les billets Nos 11,248, 11,249, 11,251, 11,252 auront droit à $400 chacun. Si le billet No [illegible]

[illegible]

Adressez les demandes de billets ou de certificat à SAMUEL SWAN & Co, bureau de poste de la Nlle-Orléans. Boîte 38. [illegible] S. SWAN & Co, Augusta, Géorgie.

AVIS.

MM. THEODULE LIVAUDAIS et SAML. B. LOGAN ont été admis comme associés dans notre maison.

La raison sociale n'est pas changée.

GIQUEL & JAMISON.

Nouvelle-Orléans, 1er mai 1858.

Southern Institute,

Encoignure Remparts et Dumaine.

LE siège de cette institution, autrefois situé rue St Louis, No 145, a été transféré à l'encoignure Remparts et Dumaine. Le nouveau local, commodément situé, offre sous tous les rapports toutes les commodités [illegible]

ED. JAMOU

AVIS.

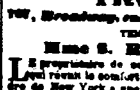

M. E. DUREL, Dr Dentiste, a l'honneur de prévenir le public qu'il a transféré [illegible]

S'adresser encoignure des rues Toulouse et Royale au-dessus du magasin de M. T. Moreau.

VINS.

CHATEAU GISCOURS.

CHEZ PESCATORE.

VIN DE CHAMPAGNE

MAX SUTAINE & Co.

A vendre par SOSTHENE THOMAS & Co, 9, rue Gravier

Teinture et Dégraissage.

MM. CHARLES FREDERIC & Co, teinturiers et dégraisseurs, rue Condé, 25, ont l'honneur de prévenir leurs pratiques et le public en général qu'ils continuent le même genre d'affaires qu'ils ont l'habitude de faire [illegible] de la rue de Chartres [illegible]

Ouverture de l'Hôtel Washington.

LE soussigné a l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'il vient de faire l'ouverture de l'HOTEL WASHINGTON, au lac Pontchartrain [illegible]

JULES COUBCHÉ & Co.

Hotel des Etrangers à Paris.

RUE VIVIENNE, No 3.

Près de la Bourse, près des principaux Théatres, des Boulevards et du Palais Royal.

M. GIRARD a l'honneur d'annoncer aux personnes qui se rendent en France qu'il vient de remettre son hôtel à neuf et qu'il est prêt à leur fournir de grandes et petites chambres à 2 et à 6 francs par jour, ainsi que de grands appartemens.

Un Restaurant ouvert à toute heure, une excellente table d'hôte, des bains et des voitures sont attachés à l'hôtel.

Les bureaux de télégraphe se trouvant dans l'hôtel, les voyageurs peuvent correspondre, avec la plus grande facilité, avec leurs familles, etc.

Journaux français et étrangers. On parle l'anglais et l'allemand.

Ne pas confondre avec d'autres petits hôtels du même nom.

Superbes Habillemens d'été

DE BONNE QUALITE ET A BON MARCHÉ.

ALFRED MUNROE & Co.

34, rue des Magasins

ONT reçu par les derniers steamers un nouveau et fort stock de

VETEMENS D'ETE,

et qui sont leur assortiment au grand complet.

HABITS DE TOILE à $1 75 et au-dessus.
" D'ALPACA à $2 50 "
GILETS DE DRAP à $1 50 "
PANTALONS à $2 "

Egalement:

DE SUPERBES ARTICLES, PLUS FINS.

LINGE DE PEAU, mouchoirs, gants, [illegible].

[illegible] D'ENFANTS, tous genres.

[illegible] DE CAOUTCHOUC, toutes espèces.

[illegible] MALLES, VALISES et SACS DE VOYAGE.

CHEMISES PATENT YOKE OU CHEMISES SANS EGALES.

Nous appelons particulièrement l'attention des acheteurs sur notre excellent assortiment de nos chemises Patent Yoke, ou réellement. Ce sont celles qui sont faites avec le plus de soin et vont le mieux, nous en avons un moment où un assortiment complet et de tous les genres. Notre garantie est qu'elles vont bien.

Si les acheteurs ne sont pas satisfaits, ils peuvent renvoyer les marchandises, et nous rembourserons l'argent leur aura été rendu.

☞ PRIX FIXES.

ALFRED MUNROE & Co, 34, rue des Magasins

Cuisinier et Pâtissier.

ON offre à louer un jeune nègre, excellent cuisinier, pâtissier et garçon de salle à manger—Il est en outre actif, intelligent et docile. S'adresser à M. Joseph Lavigne, à l'Institution des Orphelins [illegible]

Grande Tombola.

AU PROFIT DU SEMINAIRE METROPOLITAIN de la Nouvelle-Orléans,

Avenue Napoléon, à Bouligny,

Du 15 mai au 1er juin 1858,

Ouverture tous les jours, de 10 heures A. M., à 2 heures P. M.

Et de 5 à 10 heures et demie P. M.

Les omnibus et les chars vont du Séminaire à la rue du Canal, jusqu'à 10 heures et demie, tous les soirs, pour les personnes qui voudront assister à la Tombola.

Magasin de Tapis,

Rue de Chartres, 39

NOUS offrons aux plus bas prix du marché:

NATTES—100 rouleaux nattes blanches, à carreaux et de fantaisie;

TOILES CIREES de toutes largeurs, genres et qualités;

TAPIS—Un grand assortiment de toutes qualités reçu directement des manufactures anglaises et américaines;

Couvertures de tables, dessus de tables pelletées, abat-jour, pour du comptant ou de [illegible].

A. BROUSSEAU & Co.

PAPIER à cigare—1 caisse, à vendre par E J HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas

COUVERTURES [illegible] de coton blanches, bleues et vertes, pour nègres, en magasin, à vendre par GRATIAA, COMMINGES & Co, [illegible] rue de la Douane